

**Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 7 novembre 2024**
(Convocation du 29 octobre 2024)

Présents : DUMONTOY Marjorie, TRAMARD Camille, DUPLESSIS Jacques, PAILLART Julien, ABITBOL Hector, CHOCAT-PAYET Laëtitia, MAURIN Florent, GROLEE Juliette, GUILLEMIN Jean-Pierre.

Absents :

Secrétaire de séance : MAURIN Florent

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Marjorie DUMONTOY, Maire, ouvre cette réunion de Conseil par une minute de silence en hommage à Mr Cyrille LEGER, Conseiller municipal, décédé le 18 septembre 2024.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 17 Septembre 2024

Le compte rendu de la séance du 17 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Décision modificative n°1 – Chapitre 65

Décisions modificatives - LOURNAND - Budget Communal M57 - 2024
DM 1 - DM N°1 - 07/11/2024

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i>	<i>Montant</i>
611 (011) : Contrats de prestations de services	-13 600,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	-10 000,00		
65311 (65) : Indemnités de fonction	6 600,00		
65568 (65) : Autres contributions	17 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus.

3) Décision modificative n°2 – Etat de provisionnement des créances

La Maire expose à l'ensemble du Conseil que sur demande du service de gestion comptable de Mâcon, il convient de provisionner la somme de 185 € au titre des créances non recouvrés (loyers impayés, datant de 2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la provision de la somme de 185 € au compte 681, au titre des créances non recouvrées.

4) Révision du tarif de concessions du cimetière communal

Madame le Maire propose de revaloriser le montant de la redevance pour une concession trentenaire au cimetière communal, dont le tarif n'a pas été révisé depuis 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de revaloriser le tarif à 175 €, à compter du 1er janvier 2025.

5) Affouages 2024 : tarif et organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 8 voix pour et 1 contre, que pour l'année 2024 :

- La répartition des affouages se fera sur tirage au sort. Les candidatures sont acceptées en mairie jusqu'au 22 novembre 2024.
- Les affouages sont réservés aux habitants de la commune et que de ce fait, toute personne extérieure ne peut en bénéficier.
- les habitants sélectionnés s'engage à ne pas faire de revente, ces affouages devant servir uniquement pour leur compte personnel.
- Une communication aux habitants est organisée via le dépôt d'un mot dans les boîtes aux lettres.
- Le tarif est maintenu à 35,00 € la parcelle. Le règlement se fera à l'inscription.

6) Demande de l'association Lournand Notre Patrimoine.

L'association « Lournand Notre Patrimoine » souhaite lancer une campagne de dons pour financer des travaux de rénovation de la Chapelle de Collonges. Ainsi, LNP sollicite l'autorisation de la mairie de placer aux alentours de ladite chapelle une banderole avec un QR code et des informations sur la cagnotte.

Le conseil municipal décide de répondre positivement à cette demande et donne à LNP l'autorisation de poser la banderole. Un point sur l'efficacité de celle-ci sera fait d'ici un an.

7) Colis des aînés : budget et organisation.

Madame Le Maire propose à l'ensemble du conseil de maintenir, pour la confection de colis de Noël pour nos aînés, un budget de 35 € pour les individuels et 45€ pour les couples.

Le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité des présents**, de valider les montants proposés.

La commission, qui se réunira le 13 novembre, composera ces colis en s'approvisionnant notamment auprès de l'offre « marché de Noël » de l'amicale des parents d'élèves du RPI Massilly-Lournand-Bray-Flagy.

8) Point communication : contenu de la prochaine gazette.

Le conseil municipal prévoit de réaliser un nouveau numéro de la gazette municipale, pour distribution d'ici la fin de l'année. Plusieurs points y seront évoqués (communication, transport, travaux réalisés et à venir, fête d'Halloween, état civil...), et un hommage à Cyril LEGER y figurera.

9) Organisation de la Commémoration du 11 novembre.

La Commémoration du 11 novembre aura lieu à 11h00. L'invitation est diffusée aux habitants via un affichage sur les panneaux municipaux, un mot dans les boîtes aux lettres, ainsi que sur le site internet et l'application Panneau Pocket.

10) Questions diverses.

- Dans le cadre de son activité professionnelle (paysagisme et entretien espaces verts) Vivien BONNETAIN demande à pouvoir louer un terrain municipal à Collonges. La demande est acceptée par le conseil.
- L'opération broyage de déchets verts en lien avec le SIRTOM et l'ESAT de Joncy est renouvelée. Le dépôt se fait sur l'espace habituel, en bas du Bourg. Il est demandé aux habitants de respecter les consignes de dépôt (pas de dépôt d'herbe de tonte notamment), visite sur le site de la commune.
- Anne BERNARD sollicite l'autorisation de la mairie pour planter des végétaux décoratifs autour du point de collecte de déchets de Chevagny, afin d'embellir le lieu. L'autorisation est acceptée par le conseil.
- Fabien DELORME demande l'autorisation d'aménager une parcelle communale pour pouvoir bénéficier d'un accès à une grange lui appartenant. La demande va être étudiée.
- Il est rappelé aux associations que leurs demandes de subvention pour l'année 2025 doivent être effectuées rapidement. Julien PAILLART est chargé d'une communication en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.